

Département : Haute Savoie  
Canton : BONNEVILLE  
Commune : ST JEAN DE THOLOME  
Arrêté n°2021/22

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour permettre, dans le cadre des travaux de la fibre optique, le tirage de câbles et les raccordements,

#### ARRETE

**Article 1 :**

Du lundi 29 juin au mardi 20 juillet 2021 inclus, la circulation des véhicules sera rétrécie sur les portions de route concernées par les travaux.

**Article 2 :**

La signalisation et le balisage seront assurés par l'entreprise ROUND B FRANCE.

**Article 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier – Saint Jeoire,
- A l'entreprise ROUND B FRANCE.

A Saint Jean de Tholome le 29 juin 2021,  
Le Maire,  
Sabrina ANCEL.

